

Code de conduite

À l'égard des arbitres et officiels de la fédération

Préambule

Toutes les personnes présentes s'efforcent d'entretenir une relation axée sur le fairplay et le respect avec les arbitres, les officiels de la fédération et toutes les autres personnes impliquées dans ce contexte. Le fairplay signifie que toutes et tous s'abstiennent d'insulter, de menacer ou d'agir d'une quelconque manière négative à l'encontre des arbitres, des officiels de la fédération et des autres personnes concernées. Les équipes et les organisateurs jouent un rôle de modèle dans ce domaine.

Objectifs

- Nous garantissons et promovons la bonne réputation de notre sport.
- Nous maintenons et encourageons le plaisir et la motivation des arbitres et créons les meilleures conditions possibles pour le recrutement de la relève.
- Nous créons les meilleures conditions possibles pour les arbitres afin qu'elles et ils puissent préparer et diriger les matchs de manière optimale.

Avant le match

- Les références négatives à des incidents antérieurs dans les articles, programmes de match, etc. sont à bannir.
- Une personne officielle du club recevant ou des organisateurs accueille les arbitres à leur arrivée dans la salle.
- La personne officielle clarifie les questions d'organisation avec les arbitres et les délégués et les met à l'écart / les protège de l'influence de personnes tierces si nécessaire.

Durant le match

- Les responsables du club recevant et les organisateurs (dans les ligues inférieures, le responsable d'équipe) empêchent les attaques verbales ou autres actions déloyales envers les arbitres, les officiels et les autres personnes concernées.
- Ils expulsent les personnes présentant un comportement perturbateur, en particulier à proximité des zones de changement ou du bord de terrain.

Après le match

- Les responsables veillent à ce que les arbitres, les officiels et les autres personnes concernées puissent quitter la salle sans être gênés.
- Ils tiennent à l'écart les personnes qui ne respectent pas les règles sportives.
- Lors d'interviews, de comptes rendus dans les médias et dans les médias sociaux, toutes et tous s'abstiennent de porter des accusations antisportives à l'encontre des arbitres, des officiels et des autres personnes concernées.

Déclarations sur les performances d'AR

- Les compliments et critiques concernant les performances directes des arbitres ne doivent pas être partagés avec les personnes concernées, que ce soit par mail ou via les médias sociaux, ni avant ni après le match. Toute communication nécessaire n'aura lieu que par le biais des interlocuteurs officiels de la section Arbitres.

Toute violation du présent code de conduite est soumise au Règlement des compétitions (RC) et au Règlement juridique (RJ) de la FSH.